

Stop à la polémique !

Le Président de la CCRN* Dominique Rouas, répond à l'article paru dans le journal "le Courrier de l'Eure" du 2 Avril et souhaite apporter quelques précisions.

Quand je lis cet article, je crois que M. le Maire de Bourg-Achard découvre ce projet d'activité commerciale. Non !

A la Communauté de Communes, il y a transparence des dossiers, et nous avons délibéré sur ce projet en réunion plénière il y a un an, en présence des délégués et, bien sûr, du Maire de Bourg-Achard, qui ont autorisé la vente d'une superficie de 13 hectares 90 destinés à la création d'un équipement commercial d'environ 50.000 m² (délibération visée à la Sous-Préfecture le 5 Février 2007).

De plus, le 5 Décembre 2007, nous avons rencontré la Direction des routes du Conseil Général de l'Eure en présence du Maire de Bourg-Achard, Bernard Christophe, Vice Président de la CCRN, Brahim agent de maîtrise de la CCRN, l'aménageur de la zone commerciale, MM. Cheret et Gallez, du CG 27 et moi-même.

Je cite : "objet de la réunion : faire le point sur l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 313 afin de desservir la future zone commerciale et de réfléchir au contournement ouest de Bourg-Achard qui est en étude".

Par ailleurs, si le permis de construire n'a pas été déposé à la mairie de Bourg-Achard, ce dossier a été déposé comme convenu le 28 Février 2008 à la CCRN. L'aménageur attendait que la modification du plan d'occupation des sols d'Honguemare-Guénouville soit entérinée. A ce jour, le dépôt du dossier CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial), accompagné des dossiers de Permis de construire et d'Enquête publique est imminent.

Lors de la réunion mensuelle du 3 Mars dernier avec les Vice-Présidents, nous n'avons aucune information nouvelle à communiquer, puisque j'ai rencontré l'aménageur le 27 Mars. Ce dernier me précisait ne pas encore avoir concrétisé avec les enseignes à venir.

Ces réunions de Vice-Présidents sont prévues pour un échange d'informations et d'idées, et mon ami Claude Hurabielle, qui a dépassé le stade de la timidité, pouvait poser toute question à ce sujet.

Pour conclure, je comprends parfaitement que Monsieur le Maire de Bourg-Achard puisse s'interroger sur ce grand projet, je prends donc l'engagement de le rencontrer à nouveau avec les aménageurs et ensuite avec l'ensemble des commerçants pour mener à bien ce projet que je préfère voir à Bourg-Achard plutôt qu'ailleurs.

N'oublions pas que ce projet a été approuvé il y a un an par l'assemblée délibérante de la CCRN !

Dominique Rouas
Président de la Communauté de Communes du Roumois Nord
4 Avril 2008

* CCRN = Communauté de Communes du Roumois Nord

URGENCES

Centre anti poison : Rouen Tél. 02.35.88.44.00 ou 0825 812 822
Gendarmerie : Brigade Tél.17 ou Tél. 02.35.87.60.17

Médecin de garde : appelez le 02.32.33.32.32 et uniquement en cas d'urgence le 15

Urgence dentaire : dimanche et jours fériés Tél. 02.32.31.60.41

Hôpital : Les Feuillères Elbeuf Tél. 02.32.96.35.35

Pharmacie de garde le 06/04 : Pharmacie Hue à Beaumont le Roger

Infirmière : cabinet d'infirmières Tél. 06.18.68.12.78

Pompiers : Tél. 18

Vétérinaire : SAMU : 15

habituelle, aucun service de garde organisée.

Sida Info Service : 0 800 840 800

Urgence Kinésithérapie broncholitite : Samedi de 14 h à 19 h, dimanche et jours fériés de 8 h à 19 h Tél. 02.35.71.70.82

Urgences depuis votre portable : 112

CONTACT

Le Courrier de l'Eure
54, rue de la République
27170 Le Neubourg.
Tel : 02.32.35.17.11

Journaliste

Isabell Auger

isabell.auger@muhfrb70s.fr

BOURG-ACHARD - Suite à l'annonce de l'installation d'un Castorama

« Le commerce des bourgs est en péril »

Le maire de Bourg-Achard, Claude Hurabielle, craint le pire pour le petit commerce si le magasin Castorama vient s'installer sur la zone des Portes. Il en appelle au nouveau conseiller général Bernard Christophe.

« La communauté de communes du Roumois Nord, sous la présidence de Monsieur Dezellus a lancé une zone artisanale et industrielle avec la venue de James Walker repris par Saint-Gobain, de Lidl et d'OCP. Sous la prési-

Calculs électoraux

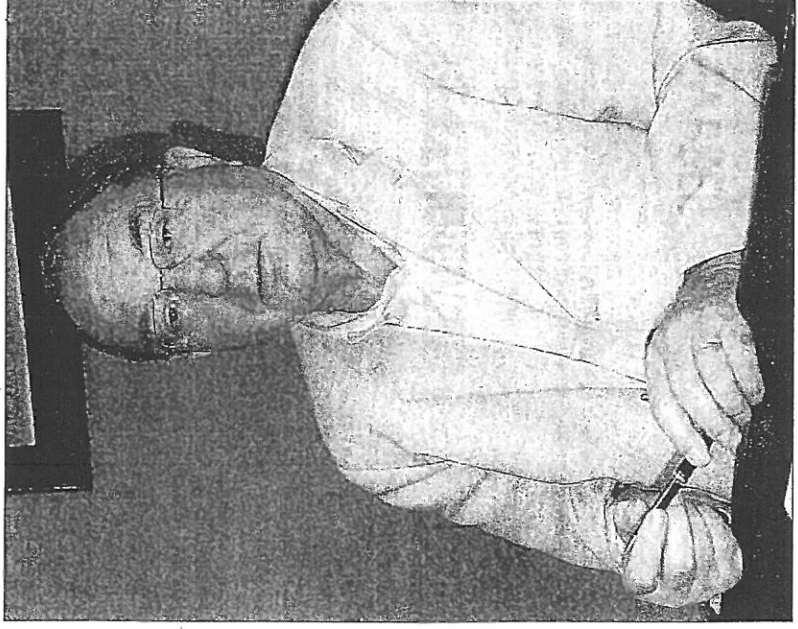
« Aujourd'hui que voit-on venir ? Une zone commerciale mettant en péril le commerce des bourgs puisque semble-t-il l'en-seigne Castorama serait retenue.

dence de Monsieur Rouas, le Roumois Nord a continué avec l'arrivée des sociétés Atelier Moto Peuard, Best Hôtel, Blanchisserie la Bulle de linge... et prochainement le Monde de l'eau. Toutes ces installations ont été décidées d'un commun accord avec les vice-présidents et les délégués des communes pour favoriser l'emploi. »

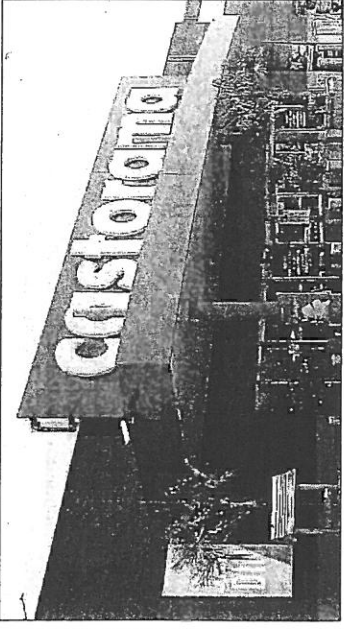
Plus de transparence

« Par ailleurs, je précise que le permis de construire n'a pas été déposé à la mairie de Bourg-Achard. Les rumeurs, les non-dits, les déclarations intempestives déstabilisent commerçants et habitants de nos bourgs. Gardons à notre zone son caractère industriel, artisanal et logistique afin de développer les emplois nécessaires à nos concitoyens, et si nous sommes dans l'obligation d'aller vers le commercial, choisissons des métiers qui ne sont pas présents dans nos bourgs.

Travaillons ensemble en toute transparence : les élus, les habitants, les commerçants. C'est ce que nous demandons à notre nouveau conseiller général. »



Claude Hurabielle regrette également le manque de transparence.



Pour le maire, Castorama n'est pas le bon choix.

La blanchisserie ouvrira ses portes vers le mois de juillet

De nouveaux emplois

Une blanchisserie ouvrira ses portes d'ici le mois de juillet sur la zone des Portes. La dynamique de développement du parc d'activités suit son cours.

Le compromis de vente a été signé le 12 février dernier et le permis de construire délivré il y a quelques semaines.

Une nouvelle entreprise sortira donc bientôt de terre. Il s'agira d'une blanchisserie qui s'installera sur la zone des Portes à quelques mètres du garage Renault. « *Il s'agit bien d'une création d'entreprise* », tient à préciser, Dominique Rouas, président de la communauté de communes du Roumois Nord. Vingt-huit nouveaux emplois sont prévus et, pour la grande majorité, destinés aux femmes. « *C'est un travail minutieux qui correspond plus aux qualifications féminines*, sourit le président avant d'ajouter : *Nous avons beaucoup de logistique et de manutention. Avec l'arrivée de cette entreprise, cela va diversifier la demande de main d'œuvre* ».

Comme le souligne fermement Dominique Rouas, la blanchisserie n'est pas « classée », ce qui veut dire qu'elle ne développera pas de nuisances. Le propriétaire espère pouvoir ouvrir ses portes dès le mois de juillet.

D'autres installations

Le secteur attire de nombreux entrepreneurs. D'autres installations sont à prévoir. « *Nous sommes au stade du compromis de*



La blanchisserie devrait ouvrir ses portes vers le mois de juillet.

vente avec un aménageur qui vendra du mobilier de jardin, de maison ou encore de loisirs. Le permis de construire devrait être délivré d'ici la fin de l'année. » Et comme pouvait le laisser suggérer un rumeur, il ne s'agira pas du géant Suédois, Ikea. « *Il y a un an et demi, ils étaient intéressés. Ils semblent que depuis ils se soient concentrés sur un projet à Tourville-la-Rivière* ».

Qu'importe. La communauté de communes a pratiquement un engagement sur tous les terrains du parc d'activité, dont « *80% relèvent de la logistique* », comme les 8 hectares qui restent derrière le Lidl. « *Ce ne sera pas de l'alimentaire, même si on a été approché par des enseignes comme Cora ou Auchan* ».

Seul l'îlot 5 de 5 à 6 hectares à la sortie de Bourg-Achard, où est actuellement réalisé un rond-point, devrait être mis à la disposition de PME-PMI.

Des riverains malheureux

Quant aux nuisances que procurent ces entreprises aux proches riverains, Dominique Rouas avoue qu'il n'y peut rien. « *Je sais, il va y avoir quelques riverains malheureux. Mais quand je suis devenu président en 2001, la zone géographique avait déjà été délimitée et les terrains ache-*

tés par la communauté de communes... »

Dominique Rouas espère que ces installations auront quasiment fait disparaître le chômage dans le Roumois d'ici 2010.

« *Il y a actuellement 5 à 600 chômeurs. Si un jour nous baissons ce chiffre à une centaine ce sera le bout du monde !* »

Laetitia Geneste

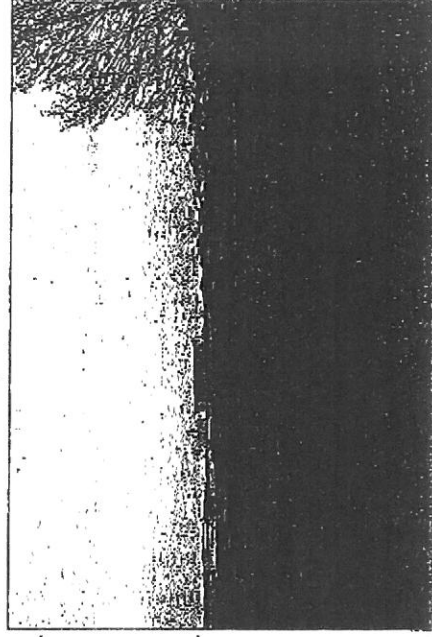
Un cahier des charges rigoureux

Pour la zone des Portes, partie plus récente, du parc d'activités Dominique Rouas a prévenu que le cahier des charges imposé aux entreprises était beaucoup plus strict. « *Les critères ne seront pas portés sur le prix de vente mais plus sur l'environnement et le ratio du nombre d'emplois pour la surface à vendre* », explique le président de la communauté de communes. En clair, une clause stipule qu'elle s'autorise le droit de regard sur les constructions. « *Nous ne voulons pas d'une « zone » mais d'un parc d'activités. Il faut que le secteur reste agréable à vivre* ». Des écrans de verdure et des espaces « aérés » pourraient y être installés. Les entreprises devront se plier aux engagements fixés par la communauté de communes.

L'enseigne de bricolage pose de sérieuses conditions à son installation à Bourg-Achard

Un mirage nommé Castorama ?

Promoteur et élus ont beaucoup parlé de Castorama, annoncé comme la « locomotive » du futur grand centre commercial à Bourg-Achard. Mais, alors que le permis de construire vient juste d'être accordé, le groupe n'aurait en réalité pas l'intention de s'implanter. Info ou intox ? Explications.



Est-ce vraiment un Castorama qui sortira de terre sur ce terrain ? Rien n'est moins sûr selon le principal intéressé...

Et si « on » avait vendu le nom de Castorama pour embellir un projet qui peine à voir le jour ? Un petit retour en arrière s'impose : Début 2008, en pleine période d'élections municipales, les élus du Roumois Nord annoncent un grand projet de centre commercial de 36 000 m² dédiés au « monde de la maison et des loisirs » à Bourg-Achard. Peu après, un nom est lâché, celui de Castorama, une enseigne de bricolage bien connue en France. Bernard Christophe, vice-président à la communauté de communes du Roumois Nord, disait alors à nos

confrères du Courrier de l'Èvre : « Le promoteur avait l'obligation de nous indiquer l'enseigne principale dans le dossier qu'il nous a déposé. L'ouverture d'un magasin Castorama est donc confirmée ».

Une annonce quelque peu... précipitée ! En effet, dans nos colonnes, le président Dominique Rouas semblait plus modéré à l'époque : « Castorama, c'est probable, mais rien n'est encore signé ». Et pour cause : deux ans après,

Laurent Tarkot, directeur de l'expansion au sein de Castorama : « Ce projet est porté par le promoteur et en aucun cas par Castorama. Nous n'avons signé aucun document qui nous engage », explique-t-il. « Nous avons bien regardé le projet mais nous n'avons aucune visibilité sur ce qu'il y aura autour ».

En clair, tant que la marque n'est pas assurée d'avoir des enseignes aux noms suffisamment rutilants pour attirer le chaland (comme Darty, Boulanger ou Alinea), elle n'envisage pas de s'installer. Et, selon nos sources, Conforama, spécialiste de l'ameublement et de l'électroménager, aurait envisagé un temps d'ouvrir un magasin avant finalement de dire « non ». Une information qui, si elle n'a pu nous être confirmée, a des allures de sérieux camoufflet pour le projet...

Du côté de Castorama, on est catégorique : « Nous pourrions être un partenaire de ce projet, mais en aucun cas sa locomotive ». Car un centre commercial à Bourg-Achard pose des in-

terrogations à la marque : « Certes, la zone est à la cuspide de deux autoroutes. Mais ça ne fait pas baisser les prix et donc, à ne pas s'avancer trop vite... D'autant que, paraît-il, des concurrents de l'enseigne auraient manifesté leur volonté de s'implanter.

Quoi qu'il en soit, M. Goguet, de l'entreprise Gidec, promoteur du centre assure que « c'est notre locomotive, on a déposé un permis pour eux ». Et du côté de la communauté de communes du Roumois Nord, maintenant que le permis de construire est accordé, on semble assez ser-

Un coup de bluff ?

Mais ses propos reflètent-ils vraiment les intentions de Castorama, qui assure que « ce projet n'est pas prioritaire alors que d'autres en France le sont bien plus pour nous ». Ne s'agit-il pas simplement d'un coup de bluff pour ne pas influencer les négociations qui viennent de démarquer ? En effet, dans ce dossier, où l'enseigne ne serait que locataire

des murs (le promoteur Gidec en reste propriétaire), elle aurait tout intérêt à faire baisser les prix et donc, à ne pas s'avancer trop vite... D'autant que, paraît-il, des concurrents de l'enseigne auraient manifesté leur volonté de s'implanter.

Quoi qu'il en soit, M. Goguet, de l'entreprise Gidec, promoteur du centre assure que « c'est notre locomotive, on a déposé un permis pour eux ». Et du côté de la communauté de communes du Roumois Nord, maintenant que le permis de construire est accordé, on semble assez ser-

Un coup de bluff ?

Mais ses propos reflètent-ils vraiment les intentions de Castorama, qui assure que « ce projet n'est pas prioritaire alors que d'autres en France le sont bien plus pour nous ». Ne s'agit-il pas simplement d'un coup de bluff pour ne pas influencer les négociations qui viennent de démarquer ? En effet, dans ce dossier, où l'enseigne ne serait que locataire

Thomas Renard

Réunion de la communauté de communes

L'activité économique en forme

Pour commencer cette nouvelle année communautaire, les maires et les délégués se sont réunis dans la salle polyvalente de Bosgouet, fief du président de l'assemblée, Dominique Rouas. Une réunion axée, principalement, sur le développement des zones d'activités. En commençant par la

zacs de la Quicangrogne et les 16.000 m2 de terrain (derrière le centre de contrôle technique) qui devaient revenir à une société qui s'est finalement désistée. Selon la convention passée avec l'aménageur, tous les terrains ont été remis à la communauté de communes.

zacs de la Quicangrogne et les 16.000 m2 de terrain (derrière le centre de contrôle technique) qui devaient revenir à une société qui s'est finalement désistée. Selon la convention passée avec l'aménageur, tous les terrains ont été remis à la communauté de communes.

Travaux d'investissements

Quelques travaux d'investissement sont également à mener sur la zone. Concernant le terrain de 5 hectares dont la vente n'a pas abouti pour cause de marnière, il a été racheté à l'aménageur par le Roumois Nord. Reste à verser les intérêts évalués autour de 387.000 euros.

« Ce sera moins car nous avons commencé à proposer à la communauté de communes de financer la construction de la zone d'activités. »

avons contesté certains points. Pour la route de Saint-Exupéry réalisée par l'aménageur (entre le garage Ford et le Best Hotel) notre participation est descendue à 10 % de même que nous avons payé le transformateur à 70 %, commente Dominique Rouas.

Quant à la zone des Portes, Claude Hurabielle, le maire de Bourg-Achard, a confirmé la validation du permis de construire à la future blanchisserie. « La signature d'un compromis est également prévue pour une surface de plus de 13 hectares. » C'est un aménageur qui serait sur les rangs. « Aura-t-on un droit de regard sur les locations prévues ? », s'interroge Michel Dezellus, maire du Larin. « Il aura un cahier des charges précis. Ce devrait principalement concerner le domaine des maisons mais surtout pas de surfaces alimentaires », précise le président. L'aménageur aura six mois pour déterminer une liste de futurs locataires et les proposer à la communauté de communes.

la communauté de communes.

Une entreprise mystérieuse

Enfin, sur la « zone SAPA » Dominique Rouas aurait rencontré un acheteur « pressé et très sérieux » qui envisagerait d'installer son entreprise. Il s'agirait

L. G.

La numérisation des cadastres

Un agent du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande était présent lors de la réunion pour présenter le projet de numérisation des cadastres, qui a été demandé par Jacques Loiseau, maire de Saint-Ouen-de-Thouberville. Bien que la communauté de communes ne possède pas la compétence urbanistique, Dominique Rouas a autorisé la présentation pour informer tous les maires. 17 communes seraient ainsi concernées pour un coût total de 10.000 euros (soit 600 euros par communes). Outil indispensable et riche en informations (avec des mises à jour régulières et la possibilité d'ajouter des plans communaux, d'assainissements, des POS, des PLU, ...) la numérisation des cadastres devient incontournable. Une fois le projet accepté, la numérisation a un délai assez long puisqu'il faut compter environ une douzaine de mois.

Les communes de Rouot et de Saint-Ouen-de-Thouberville sont très intéressées. Bernard Vincent, le maire de Rouot et président des maires, a proposé d'organiser une nouvelle réunion d'information le mardi 20 février à 18 h 30.

L'éveil

de l'association

De Février 2009

41

Bourg Achard
II
Nere parution
le 9-2-07
P

Le point sur la zone commerciale des portes à Bourg-Achard

Casto : viendra ? viendra pas ?

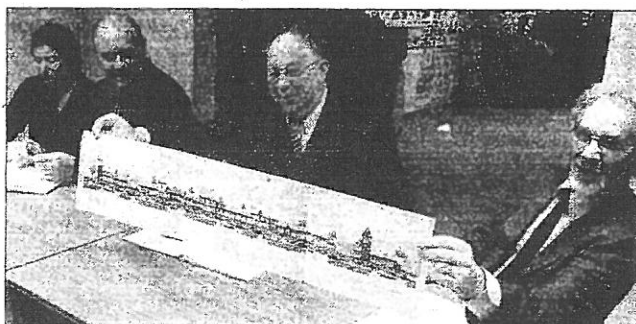
Depuis plusieurs semaines, les rumeurs et les annonces se sont multipliées sur la zone des portes à Bourg-Achard. « Castorama, c'est probable, mais rien n'est encore signé » affirme Dominique Rouas. Explications.

« Pour avoir rencontré l'aménageur ce jeudi 27 mars, il est vrai que l'arrivée de l'enseigne Castorama est probable. Toutefois, rien n'est encore signé. D'autres grandes enseignes de bricolage sont encore en piste pour être présents sur la zone des portes. » Dominique Rouas, président de la communauté de communes, est donc assez catégorique là-dessus. « On n'a encore rien dans les mains. Tout peut aller très vite. »

En tout cas ce ne sera pas Super Caténa, ni sa maison mère, M. Bricolage, comme l'a confirmé le gérant de Supercaténa Maximilien Schock.

Le projet revu à la baisse

Malgré les retards de dépôts de dossiers et les incertitudes, Dominique Rouas a obtenu quelques informations complémentaires sur la zone de la part de l'aménageur, à l'origine de la construction de 85 centres commerciaux dans toute la France. « Le projet est revu à la baisse. La surface dédoublée aux magasins va être ramenée de 50 000 m² à



Il y a quelques semaines, les commerçants avaient eu connaissance du projet par les décideurs de la CCRN (photo d'archive).

36 000 m². »

Un autre projet d'environ un hectare sans aucun objectif commercial pourrait compléter le centre commercial (lire l'encart). L'enseigne de bricolage sera construite sur 12 000 m² dont 8 000 m² couverts. Des magasins entre 1 000 et 3 000 m² entoureront la grande surface. La majorité des autres enseignes sera dans des cases divisibles de 300 à 1 000 m². Dix lots d'une surface inférieure à 100 m² seront également proposés.

Les spécialités, qui seront présentes sur la zone, sont déjà décidées et encore soumises à modification. On retrouverait ainsi des enseignes de l'art de la table, du linge de maison, de revêtements de murs et sols, de menuiserie, de mobiliers, de jeux et jouets...

Des commerçants très inquiets

Tous ces projets sont d'ailleurs soumis à l'approbation devant la commission départementale économique et commerciale. Toutefois, l'inquiétude est à son summum chez les commerçants de

40 cases avec seulement de l'aménagement de la maison ? »

Si l'arrivée d'une grande enseigne de bricolage se vérifie dans les semaines à venir, « je mets la clé sous la porte » lance-t-il sans ambiguïté. Et que dire de toutes les répercussions futures : « Ce sera une perte pour le magasin, le groupe et toutes les personnes qui travaillent ici. Pour moi, le danger touche tous les commerces du canton. »

Et les commerçants de Bourg-Achard ne sont au bout de leurs surprises. « Le dossier de la déviation Est-Ouest de Bourg-Achard est très chaud. On espère la voir mise en place à l'horizon 2010-2012 » confiait dernièrement le nouveau conseiller général, Bernard Christophe.

Xavier Czaja

Un projet touristique sur la zone ?

Le projet de centre commercial couplé à une réflexion sur un aménagement pédagogique ? C'est possible et le projet en prend de plus en plus la tournure sur les 14 hectares restant de la zone. « C'est l'aménageur qui a eu l'idée » souligne Michèle Lesage, à la communauté de communes. « Ils voulaient construire à l'origine un moulin à vent et un four à pains. On a donc proposé de reconstituer un hameau normand témoin. »

Elle poursuit : « dans le contexte « centre commercial tourné vers la déco de la maison », on peut imaginer d'intégrer dans ces activités un hameau témoin qui donnerait l'exemple de ce qu'il faut faire pour conserver la qualité de vie. » Au sein de ce hameau normand, les visiteurs pourraient ainsi retrouver une maison meublée et décorée dans la tradition locale, une sorte de café de campagne, un enclos avec des petits animaux, un potager, des démonstrations d'outils, de matériaux et d'artisans...

Les commerçants de Bourg-Achard découvrent la zone des Portes

Le projet enfin dévoilé

Des rumeurs incessantes se multiplient sur la future zone commerciale des portes à Bourg-Achard. Alors que le projet avance, une réunion entre les commerçants et les aménageurs s'est tenu jeudi dernier. Un échange entre interrogations et explications.

Philippe Hue-Hernier, président de l'Union Commerciale de Bourg-Achard et ses collègues commerçants attendaient cette rencontre avec les aménageurs de la future zone des Portes de Bourg-Achard depuis longtemps. Jean-Luc Goguet et Jean Galopseau, les deux aménageurs ont donc tenu leur engagement au même titre que Dominique Rouas, le président de la Communauté de communes et Bernard Christophe, le vice-président chargé des affaires économiques.

Plusieurs fois chahutés par des commerçants en quête de réponses précises, les quatre hommes ont répondu en toute clarté et honnêteté sur l'avancée du projet. « Il faut que nous entendions tous la même chose de la part des aménageurs et des élus » lance Philippe Hue-Hernier à l'assemblée. « Qu'il n'y ait plus de mélanges et qu'on cesse d'entendre toutes ces rumeurs incessantes. »

Le projet

Au départ, le projet de la zone des Portes devait être construit sur 50 000 m². Il va passer à 36 000 m² de surface commerciale avec 1 800 places de parking. « C'est une taille minimum pour une implantation commerciale de ce type » souligne Jean Galopseau. Un village normand avec garderie, ferme éducative, expositions itinérantes complètera le projet.

Quelque 450 emplois devraient voir le jour sur la zone, dont la principale enseigne serait Castorama (12 000 m² de magasin), comme le lais-



À l'issue de cette réunion, les commerçants ont pu découvrir les premiers plans de la future zone des portes.

saient entendre les rumeurs, au grand dam de Maximilien Schock, gérant de Super-Catana qui regrette « ne pas avoir été averti de la création d'un tel magasin au moment de l'ouverture de son enseigne en octobre 2007 ». Réponse de Dominique Rouas : « vous devriez savoir que la zone était prévue depuis 2003 car elle était inscrite au plan d'occupation des sols. Par contre, j'ai appris que c'était Castorama, il y a très peu de temps. » Jean-Luc Goguet : « le projet correspond sensiblement à ce que fait Ikéa, mais avec une quarantaine d'enseignes d'un minimum de 300 m². »

Depuis plusieurs semaines, un pré-permis de construire a été déposé à la Communauté de communes ainsi qu'un dossier à la Commission Départementale d'Équipement Commercial avant le passage en préfecture. Une enquête publique devrait suivre. « Si tout va bien, le permis de construire définitif devrait être déposé à la fin de l'année à la mairie de Bourg-Achard » estime Jean Galopseau. « Et le bâtiment serait terminé pour la fin de l'année 2009. »

Le dossier devra donc être respecté à la lettre. Dominique Rouas et l'ensemble des élus resteront vigilants à la pertinence du projet. « On saura que dans 10 ans si on s'est trompé ou non. »

Parmi les activités présen-

tes sur le site, il y aura de l'électroménager, des meubles, de la librairie, des enseignes sportives, « mais pas d'alimentaire car ne l'avons pas inscrit au projet, hormis peut-être de la petite restauration, comme de la vente de crêpes » note Jean-Luc Goguet. Le rythme de création du centre commercial devrait être atteint trois ans après son ouverture.

Complémentaire avec le bourg

Par ce type de surfaces, il s'agit donc pour les aménageurs de ne pas concurrencer le bourg et le « vider ». « On est prêt à discuter et à trouver une solution pour les cas particuliers » reconnaît Jean Galopseau. « Cela

va bénéficier à tout le bourg, j'en suis persuadé », tout en émettant l'idée qu'une signalétique avec les noms des commerçants du bourg puisse être installée sur la zone. Le maire Claude Hurabielle est tout à fait d'accord sur cette affirmation : « Le choix des enseignes doit être complémentaire avec ce qui se fait dans le bourg afin de ne pas le « vider ». »

D'où la conclusion explicite de Bernard Christophe : « Aujourd'hui, nous sommes au stade de la promesse de vente. On va suivre le projet avec un œil sur le commerce de Bourg-Achard, de Routot, de Saint-Duen et de Bourgheroulde. Il faudra aussi regarder attentivement les cas particuliers. Nous sommes dans une démarche partenariale forte. Notre ambition n'est pas d'appauvrir, mais d'accompagner le commerce local, tout en étant sur quelque chose de cohérent. » Et Dominique Rouas d'annoncer qu'il n'y aura de petites zones commerciales autour de la zone des portes.

À la fin de la réunion, les commerçants ont obtenu des aménageurs et des politiques présents qu'ils soient avertis progressivement des avancées du projet.

Xavier Czaja

Pourquoi Bourg-Achard ?

Yvetotais, Jean-Luc Goguet, l'un des deux aménageurs connaît bien Bourg-Achard et tout son environnement. « C'est une zone en forte expansion. Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses études ont été réalisées, notamment sur Maison-Brulée. Avec l'autoroute, Bourg-Achard est devenu un véritable carrefour européen. Cette zone va avoir une attraction idéale sur un rayon de 300 000-450 000 habitants. » L'objectif de cette future zone est simple, selon Jean Galopseau : « notre concurrent direct, c'est Tourville-la-Rivière. » Dominique Rouas poursuit : « nous préférons avoir cette zone ici à Bourg-Achard, plutôt qu'un peu plus loin dans le secteur, comme à Maison-Brulée ou à Bourgheroulde. » Le maire de Bourgheroulde, Bruno Questel, présent lors de cette réunion, renchérit : « d'ailleurs, dans notre commune, on n'avait pas de place pour installer une zone aussi importante. »

29. AVR.

2008 10:49

COMMUNAUTÉ COMMUNES ROUMOIS NOTO

IN 0425

F. 2

Zone des Portes à Bourg-Achard

Objectif : stopper la polémique

Suite à des propos de Claude Hurabielle, dans Le Courrier de l'Eure, concernant l'avenir du petit commerce et la zone des portes à Bourg-Achard, Dominique Rouas, président de la Communauté de communes du Roumois Nord et Bernard Christophe, vice-président chargé des affaires économiques et nouveau conseiller général tiennent à apporter quelques précisions.

Dominique Rouas : « **Quand je lis cet article, je crois que M. le Maire de Bourg-Achard découvre ce projet d'activité commerciale. A la CCRN, il y a transparence des dossiers, et nous avons délibéré sur ce projet en réunion plénière il y a un an, en présence des délégués et, bien sûr, du maire de Bourg-Achard. Ils ont autorisé la vente d'une superficie de 13 hectares 90 destinés à la création d'un équipement commercial d'environ 50,000 m².** »

Le président Rouas poursuit. « **De plus, le 5 décembre 2007, nous avons rencontré la Direction des routes du Conseil général de l'Eure en présence des interlocuteurs concernés à communiquer, puisque**

j'ai rencontré l'aménageur le 27 mars » note le président de la CCRN. « **Ce dernier me précisait ne pas encore avoir concrétisé avec les enseignes à venir. Ces réunions de vice-présidents sont prévues pour un échange d'informations et d'idées et (...)** Claude Hurabielle (...)**pouvait poser toute question à ce sujet.** »

Un projet approuvé il y a un an

L'homme conclut : « **je comprends parfaitement que le maire de Bourg-Achard puisse s'interroger sur ce grand projet. Je prends donc l'engagement avec les aménageurs et ensuite l'ensemble des commerçants pour mener à bien ce projet que je préfère voir à Bourg-Achard plutôt qu'ailleurs.** »

Réaction de Bernard Christophe

Bernard Christophe confirme bien évidemment les propos de Dominique Rouas et « **avoue être sensible à la demande du maire de Bourg-Achard pour travailler avec lui et les associations de com-**

merçants. J'y suis bien sûr favorable. »

Le conseiller général rajoute que « **toutes les actions que nous avons menées au sein de la CCRN l'ont été avec le seul but de créer des emplois sans porter préjudice au commerce local. D'ailleurs, le maire, ancien conseiller général aurait dû ou devrait lancer une opération de modernisation du commerce dans sa commune. Il s'agit d'un programme financé par l'État, la Région et le Département (...).** »

Le maire persiste

Claude Hurabielle, maire de Bourg-Achard, interrogé n'a qu'une chose à répondre à ces propos : « **C'est vrai, on peut être présent et accepter certaines choses. Mais, les conseillers de la communauté de communes auraient bien aimé être avertis des avancées de la zone par messieurs Rouas et Christophe. Les membres de la communauté ont juste su que c'était une zone commerciale sans savoir ce qu'il y aurait dessus.** »

Routot

Informations paroissiales

Samedi 12 avril, 18 h 30 messes à Bosc-Roger, Routot et Le Theillement. Dimanche 13 avril, 9 h 45 messe à Caumont. 11 h. messes à Bourgheroulde et Bourg-Achard.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira à la mairie de Routot, salle numéro 2, le vendredi 11 avril à 20 h 30. **Ordre du jour :** vote des budgets primitifs 2008 ; commune, lotissement communal, assainissement. Questions diverses.

Honguemare-Guenouville

Concours de boules

La boule Honguemaraise organise un concours de pétanque en doublette formée le samedi 12 avril. Rendez vous 13 h 30 pour les

Concours de dominos à Routot

Les as du domino



Une cinquantaine de personnes ont participé à un concours de dominos jeudi 3 avril à la salle des fêtes de Routot organisé par le club des mimosas. L'ambiance y était détendue et conviviale. Christiane Bretaudeau, présidente du club : « nous devions avoir beaucoup plus de monde, mais malheureusement, une inhumation a retenu pas mal de participants. » Des coupes ont récompensé les vainqueurs et tous les participants ont reçu une bouteille de vin. L'après-midi s'est conclue par un goûter.

Concours de La boule honguemaraise

Routot-Bourg-Achard

La communauté de communes n'a pas vendu ses terrains La CCRN en difficulté

Les terrains de la zone de Bourg-Achard restent désespérément vides, tout comme les comptes de la communauté de communes qui ne profitent pas de leur vente. La CCRN se voit obligée de souscrire un emprunt de deux millions d'euros pour faire face à ses échéances à court terme.



La situation de la communauté de communes semble préoccupante.

On peut désormais parler de « fiasco » en ce qui concerne la politique de développement économique de la communauté de communes du Roumois Nord. Engagés il y a quelques années, les projets de plateforme logistique et de centre commercial, tous basés à Bourg-Achard, sont tombés à l'eau. Ce qui n'est pas sans conséquences pour les finances intercommunales, qui attendaient beaucoup de la vente de terrains pour renflouer ses caisses, plombées par de lourds investissements.

« C'était une erreur »

Alors qu'ils évoquaient la future construction du siège de la communauté de communes, les délégués ont exigé chose rare - un point sur les finances. C'est le vice-président qui en a pris la parole : « La communauté de communes a quelques soucis à cause de la non-vente de terrains du centre commercial, que l'on pensait mettre au solde du compte pour 2011 », a-t-il affirmé. Il

fusé. Dormez quand même tranquilles », a-t-il lancé à ses délégués.

« Un coup sur la tête »

Dans ce contexte, Bernard Christophe, vice-président en charge du développement économique, a tout de même fait un point sur les ventes de terrain. Sans apporter d'explications précises sur la défection du promoteur du centre commercial, il a tout de même précisé que lui et le président avaient pris « un coup sur la tête ». Néanmoins, il s'est voulu rassurant : « on continue à prospecter. Nous sommes en négociation pour les terrains Gidec (promoteur du centre commercial) ». « Des négociations avec le Père Noël », railait tout bas un délégué...

Thomas Renard

Les collèges privés de subventions ?

En plein « resserage » de ses budgets, la communauté de communes doit économiser sur tout, même sur la subvention qu'elle accorde aux collèges du canton pour les voyages scolaires (15 000 € par an pour les deux). « A l'avenir, les subventions seront coupées. Avant, il y avait un intérêt pédagogique. Maintenant, il ne s'agit que de voyages », justifie Raoul Cardozo, alliant jus qu'à ajouter que « de plus en plus de professeurs veulent y participer... ». Ce qui n'a pas été sans provoquer un tollé auprès de certains délégués, qui ont notamment mis en avant le fait que, pour certains enfants, il s'agissait d'une opportunité rare de découvrir un autre pays. Conscients des difficultés financières du moment, les délégués ont finalement voté une subvention égale à 80 % de celle accordée jusqu'ici, faisant appel à l'association des maires en vue d'harmoniser les aides versées par les CCAS des communes.

Difficulté à payer les entreprises

Au cours de la réunion, toujours par la voix de Michel Dezellus, le bureau a sollicité l'adoption d'un emprunt de 2 millions d'euros sur 10 ans, afin de faire face aux échéances. « Si on ne les a pas dans six mois, on ne passe pas le printemps », a martelé le vice-président en charge des finances. Il a aussi évoqué des difficultés à payer les entreprises qui ont réalisé les travaux de la structure multi-accueil.

« Les banques ne veulent plus nous prêter d'argent.

Inscriptions de projets au contrat de Pays 2011/2013

Etreville et Routot concurrents !

Le dernier conseil communautaire a été l'occasion de débats pour l'inscription de projets au contrat de pays pour la période 2011/2013. Les projets inscrits bénéficieront du soutien des gros financeurs, à savoir la région et le département.

C'est d'abord la construction d'un pôle petite-enfance (crèches et centre de loisirs pour les petits) à l'Ouest du canton de Routot qui a été évoquée. Après celles de Bourg-Achard et de Saint-Ouen, il était prévu depuis longtemps d'en faire deux autres à l'Ouest, à Etreville et Routot. « Il ne faut faire qu'un site », a lancé le président Rouas, un peu à la surprise générale. « Un site, c'est la sagesse, surtout dans la situation où nous sommes (lire plus haut ndlr) ». Ainsi, Etreville et Routot se retrouvent maintenant en concurrence ! Dominique Rouas a annoncé que le choix se ferait lors de la prochaine réunion communautaire, en janvier pro-

chain (d'ici un mois donc). « Je laisserai cinq minutes à chacun des maires pour s'exprimer, puis nous voterons à bulletin secret », a annoncé le président. Nul doute que les coups de téléphone vont se multiplier dans les semaines à venir...

Extension du gymnase de St-Ouen

Le projet d'extension du gymnase de Saint-Ouen-de-Thouberville a ensuite fait l'objet de débats. C'est d'abord Jacques Loiseau, maire de Saint-Ouen, qui a pris la parole pour défendre son projet. « A la construction de ce gymnase, nous avons déjà envisagé son extension. Nous avons maintenant des demandes pour des spécificités, comme les arts martiaux par exemple ». Il n'a pas hésité à mettre en avant les bons résultats de sportifs qui s'entraînent dans des conditions peu acceptables selon lui (mezzanine de la salle PPR

à St-Ouen). « Nous avons le droit de financer par la commune Saint-Ouen, La Trinité, Caumont et Bosgouet. Si nous voulons attirer les champions de tout le canton, cette extension est importante ». La réponse n'a pas tardé à venir : Raoul Cardozo, vice-président et adjoint au maire de Bourg-Achard, s'est montré extrêmement critique à l'égard de ce projet : d'abord, Jacques Loiseau avait omis de préciser que ce projet d'extension comprenait aussi la création d'une bibliothèque. « Le sport n'est pas une compétence communautaire. Moi, ça me gêne que ce soit la commune qui porte ce projet. Nous voulons bien le porter au contrat de pays, mais c'est à la commune de Saint-Ouen d'en supporter le coût ». Le maire de Bourg-Achard a d'ailleurs appuyé sur ce point : « Il ne faut pas que certaines communes construisent et supportent les coûts, et

que d'autres se les fassent financer par la commune ». Claude Hurbielle a en effet insisté sur le fait que sa commune avait supporté le coût de son nouveau stade et de sa bibliothèque. Mme Potel, déléguée de Caumont, a quant à elle souligné l'ambiguïté de ce débat : « nous avons créé un stade à Routot et vous nous dites que le sport n'est pas une compétence communautaire ? ».

T.R.

A votre service

Médecin et pharmacien de garde : Tél. 15.
En l'absence du médecin traitant : Tél. 02 32 33 33 32.
Urgence dentaire : Tél. 02 32 31 60 41.
Gendarmerie : Tél. 17.
Centre de secours : Tél. 18.
Ambulances : Ambulances SELIA : Tél. 02 32 56 22 75.
Taxi : SELIA Routot : Tél. 02 32 56 22 75.
Service social : Mme Gouysse, le mardi de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Routot.
Infirmiers : Mmes Sohier et Saumon : 02 32 56 05 15.
Permanence de la Caisse d'Allocations Familiales : mardi de 9 h à 12 h, à la mairie de Bourg-Achard. Tél. 02 32 42 19 76.
TAXI : Vally, Cauverville-en-Roumois, Tél. 02 32 42 29 47.
Dépanques, taxi du Roumois, Tél. 06 07 30 37 46.
PAIO : 1er et 3e mardis de 13 h 30 à 16 h. Mairie : 02 32 57 31 25.
Ligne directe 02 32 56 81 67. Conseiller : Jean-Claude Dumont.
Horaires déchetterie : Été (de mars à octobre) : en semaine de 14 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Le samedi de novembre à février) : en semaine, de 14 h à 17 h 30. Les communes de Valletot, Cauverville-en-Roumois, Etreville, Etrqueraye et la Haye-Aubrée peuvent se rendre à la déchetterie de Pont-Audemer (tél. : 02 32 41 57 64).

Téléthon 2010 sur le canton de Routot Le record de dons a été battu

19 789,70 € : c'est le chiffre définitif des dons collectés sur le canton de Routot lors du Téléthon 2010. C'est mieux que l'année dernière, puisque l'édition 2009 avait permis de récolter 19 692,43 €.

Dimanche 19 décembre à Routot

La Maison du lin ouvre pour les fêtes

Le dimanche 19 décembre, à Routot, ouverture exceptionnelle de la Maison du lin et de sa boutique de 10 h à 18 h. Vous pourrez découvrir son musée et sa boutique, à l'occasion du Marché de Noël de Routot. La Maison du lin, à travers un audiovisuel et 7 salles d'expositions, vous fera découvrir les différentes transformations du lin allant de son histoire, sa culture et ses applications. Si le lin est le plus vieux du monde, il est aussi un matériau répondant aux tendances actuelles.

Visite accessible à tous. Tarifs : 2,30 € par adulte, gratuit pour les moins de 16 ans. Renseignements : 02 32 56 21 76.

Routot

Conseil municipal

La réunion du conseil aura lieu le mercredi 15 décembre à 20 h 30, salle numéro 2.

Marché de Noël

Le comité des fêtes de Routot organise un marché de Noël le dimanche 19 décembre de 9 h à 18 h, dans la salle des fêtes et la mairie. Renseignements : 06 08 23 63 28.

Réunion passage à la TNT

La municipalité de Routot organise une réunion à destination des personnes âgées qui désirent avoir des informations sur le passage au tout numérique en février prochain (TNT). Elle aura lieu jeudi 16 décembre à 16 h 15 à la salle des fêtes de Routot.

Canton

Paroisse Notre Dame du Roumois

Mercredi 15 décembre : 18 h, célébrations pénitentielles à Bourg-Achard ; 20 h, célébrations pénitentielles à Bourgheroude. Samedi 18 décembre : 18 h, messe à Bosc-Roger. Dimanche 19 décembre : 9 h 45, messe à Boissey-Le-Châtel ; 11 h, messe à Hauville ; 11 h, messe à Bourg-Achard.

OFFRES EXCEPTIONNELLES EN DÉCEMBRE

Vidange et nettoyage de fosses septiques, bacs à graisses-puisards, débouchage canalisation haute-pressure

Contrôle du niveau des boues gratuitement, contrat à l'année

Vincent Vidange
20 ans d'expérience
02 32 57 27 19
06 16 20 05 95

Mardi 14 décembre 2010

Routot-Bourg-Achard

Eveil de Pont Auxemer
12.02.2008

A votre service

Médecin et pharmacien de garde : tél. 15
En l'absence du médecin traitant : tél. 02.32.33.32.32
Urgence dentaire : tél. 02.32.31.60.41
Gendarmerie : tél. 17
Centre de secours : tél. 18
Service social : Mme Gouysse, le mardi de 9 h.30 à 12 h. à la mairie de Routot
Infirmiers : Mmes Sohler et Saumon : 02.32.56.05.15
Permanence de la Caisse d'Allocations Familiales : mardi de 9 h. à 12 h. à la mairie de Bourg-Achard. Tél. 02.32.42.19.76
Taxi : Barbier, Routot, tél. 02.32.57.08.96. Carré, Cauverville-en-Roumois, tél. 02.3242.29.47. Vosnier, Routot, Tél. 02.32.57.44.40.
PAIO : 1er et 3ème mardis de 13 h.30 à 16 h. Mairie : 02.32.57.31.25. Ligne directe 02.32.56.81.67. Conseiller : Jean-Claude Dumont.
Mouvement Vie Libre : tél. 02.32.56.84.18

L'Eveil à Bourg-Achard

-Xavier Czaja : 02.32.20.30.96.

A la boule honguemaïse

La saison ouvre



Un certain nombre de membres avait fait le déplacement.

Les membres de la boule honguemaïse se sont réunis vendredi 8 février, pour l'assemblée générale.

Après un vote à mains levées, Dominique Montagne reste le président de l'association. Le bureau élu pour deux ans sera revoté l'année prochaine. Ainsi Dany Masson, reste secrétaire, et Bertrand Carpe trésorier. « Il y a quatre ans, la municipalité avait posé des conditions si elle investissait dans un boulodrome. Aujourd'hui, on peut reconnaître que la boule honguemaïse a joué le jeu, en apportant l'activité autour. On peut donc se féliciter de cet investissement

semi-nocturne. Les concours sont ouverts à tous à partir du 15 mars les autres en doublettes (sauf Périgueux tripléte). Le 5 juillet aura lieu une rencontre en

Zone commerciale des Portes à Bourg-Achard

Des commerçants inquiets

Une nouvelle zone commerciale des Portes à Bourg-Achard fait peur à l'ensemble des commerçants. Pour dissimuler les craintes et répondre aux interrogations, une rencontre avec les élus a été organisée.

Judi, à Bourg-Achard, l'Union commerciale organisait une réunion à la salle Eugène Boudin entre les commerçants-artisans et des représentants de la communauté de communes suite à l'implantation future de 40 000 m² de surface commerciale. Les objectifs de cette réunion étaient simples : faire taire les rumeurs, comprendre les raisons d'une implantation d'une telle zone commerciale à Bourg-Achard et lever toutes les interrogations possibles et imaginables.

Les craintes des commerçants de Bourg-Achard sont palpables et compréhensibles. « On est tous la pour savoir où est le projet de la zone des Portes » lance Philippe Hue-Hermier, le président de l'UCIA.

Le point sur le projet

Président de la communauté de communes du Roumois Nord, Dominique Rouas, a expliqué ce projet en long et en large. « Ce matin, (N. D. L. R. : jeudi 10 fé-

vrier), nous avons encore rencontré les investisseurs. Il s'agira de 40 000 m² de surface couverte touchant l'équipe-ment de la maison. Des locaux seront disponibles à partir de 200 m². Les terrains ne sont pas encore vendus. C'est un compromis sous réserve. On peut déjà vous annoncer qu'il n'y aura pas de grandes surfaces alimentaires, ni de restauration rapide. Par contre, à ce jour, je suis incapable de vous donner le nom des enseignes. »

En créant cette zone, les élus locaux ont choisi d'anticiper sur l'avenir. Bernard Christophe, vice-président à la communauté de la communes, chargé des affaires économiques l'admet : « On est soumis à une forte pression. On a voulu rester maître du destin de notre territoire. » Le président Rouas de compléter : « Pour nous, ce n'est pas pour vous nuire. Le rayon d'attractivité de Bourg-Achard va passer de 15 km à 50 km. Vos chiffres d'affaires devraient donc être équivalents à ce que vous avez aujourd'hui. »

Priorité aux locaux

Pour rester maître de ce territoire, priorité sera donnée pour l'instant aux commerçants locaux. Bernard Christophe : « Vous aurez un droit préférentiel si vous voulez aller sur la zone. » Des locaux à partir de 200 m²



Les commerçants doutent de la pertinence de cette zone.



Dominique Rouas et Bernard Christophe ont présenté une première esquisse du projet.

seront proposés. « C'est menté... »

Un autre tout aussi mécontent lance une pique au président Rouas. « Vous m'entendez, il faut que cela soit des locaux plus petits. Est-ce que cela serait possible que plusieurs d'entre nous se regroupent ? » Dominique Rouas et Bernard Christophe : « On n'en sait rien pour l'instant. Il faut le proposer aux investisseurs. »

Une crainte pour le futur

L'incompréhension l'est aussi pour les commerçants venant tout juste d'investir.

« Comment voulez-vous qu'on fasse. On est prioritaire, certes. Mais, cela va nous engendrer des coûts supplémentaires. En plus, mon chiffre d'affaire aug-

ment sera même fixé. La conclusion du président Rouas va en ce sens : « On est tous dans le même bateau. On ne veut pas faire n'importe quoi. On reste donc à votre écoute... »

Xavier Czaja

L'avenir commercial du bourg

Au-delà de l'inquiétude grandissante d'une telle zone, c'est l'avenir commercial du bourg qui est remis en question. « Pour pouvoir concurrencer ces magasins et relancer le bourg, il va falloir un effort de la mairie. Notre plus bel exemple est Bourgherouide. » Certains commerçants se demandent volontiers ce qu'ils vont faire si le bourg se vide. Pour Dominique Rouas, « Logiquement, c'est un problème à voir avec votre municipalité. »

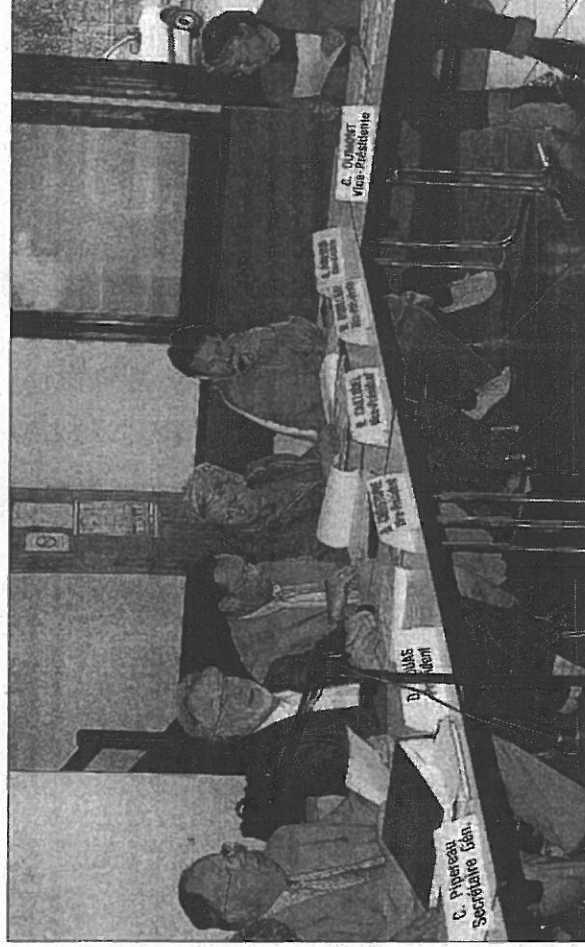
Joint ce lundi au téléphone après avoir rencontré les élus municipaux vendredi, Philippe Hue-Hermier confirme la volonté de la mairie pour conserver un centre-bourg fort : « On va réfléchir avec eux aux moyens que l'on va déployer pour faire vivre le commerce à Bourg-Achard. Claude Hurabielle nous a certifiés qu'il serait présent à notre prochaine réunion. »

Routot-Bourg-Achard

Communauté de communes du Roumois Nord

Visa pour l'office

La création d'un office de tourisme pour le canton du Roumois Nord est désormais lancée. Il devrait être implanté dans les anciens locaux de la Caisse d'Epargne à Routot. Quant au centre commercial de la zone des Portes, le projet avance doucement.



Claude Dumont, maire de Barneville-sur-Seine (à droite), a rappelé la nécessité de créer un office de tourisme dans le canton.

L'autorisation de la construction de la structure multi-accueil - centre de loisirs sans hébergement (SMA/CLSH) à Bourg-Achard était également à l'ordre du jour.

Estimés à 2,3 millions d'euros, les travaux devraient finalement coûter 1,8 million d'euros, soit une baisse de 20 %.

Les élus ont aussi accepté de réaliser des fouilles archéologiques sur le parc du Roumois, pour un montant estimé à un peu plus de 300 000 €.

Centre de loisirs

Les élus communautaires ont donc voté, à l'unanimité, la création d'un office de tourisme à Routot, point de départ de la route des éco-musées.

Ces derniers ont déjà pu regarder avec attention, une brochure, réalisée par Michèle Lesage, du service animation et culture.

des travaux du centre commercial de la zone des Portes.

Bernard Christophe, président de la commission Développement économique, a indiqué que « le per-

mis de construire sera déposé dans les prochains jours et qu'une réunion était programmée avec la Direction départementale de l'équipement (DDE) ». Ce dernier a également annoncé le désistement du magasin « Le Monde de l'eau », mais que des autres solutions étaient envisagées. « Le projet avec Castorama et Atemi est toujours program-

me », a rassuré le conseiller général.

Benoît Galley

Zone des Portes

Le maire de Bourg-Achard, Claude Hurabielle, a interrogé le président de la CCRN sur l'avancement

Fête de la peinture sur le canton de Routot

Un dimanche très coloré !

La 5e édition de la Fête de la peinture se tenait le dimanche 7 juin, premier dimanche de juin comme le veut la coutume. Sur notre canton, quatre villages faisaient parties des 140 communes organisatrices, répartis sur le département de l'Eure : Caumont, Saint-Ouen-de-Thouberville, Eturqueraye et le moulin de Hauville. Ce grand rassemblement dédié aux arts plastiques n'a pas toujours eu le grand succès escompté dans les communes.

A Caumont, c'était l'association Art et détente, présidée par Eliane Lebreton, qui se chargeait de l'organisation. La présidente déclare : « que les personnes qui viennent voter aient le plaisir des yeux en même temps que l'obligation citoyenne ». A Eturqueraye, c'était l'atelier Créafile d'Aurélien Trouplin qui, aidait du comité des fêtes, créait l'événement. Une grande fresque sous le préau de la mairie venait faire suite à celle débutée en 2008.

Pour Jean Dufroy, président du comité des fêtes, « il faut féliciter le travail d'Aurélien avec ses élèves de l'atelier qui est vraiment formidable ». A Saint-Ouen et au moulin de Hauville, l'orage qui s'est invité a écourté les festivités.

Eliane Lebreton profite de la fête de la peinture pour exposer ses œuvres.



Le comité des fêtes d'Eturqueraye s'engage dans cette fête.

A votre service

Médecin et pharmacien de garde : Tél. 15.
En l'absence du médecin traitant : Tél. 02 32 33 32 32.
Urgence dentaire : Tél. 02 32 31 60 41.
Gendarmerie : Tél. 17.
Centre de secours : Tél. 18.
Ambulances SELIA : Tél. 02 32 56 22 75.
Taxi : SELIA Routot : Tél. 02 32 56 22 75.
Service social : Mme Gouysse, le mardi de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Routot.
Infirmiers : Mmes Sohier et Saumon : 02 32 56 05 15.
Permanence de la Caisse d'Allocations Familiales : mardi de 9 h à 12 h, à la mairie de Bourg-Achard. Tél. 02 32 42 19 76.
TAXI : Carré, Cauverville-en-Roumois. Tél. 02 32 42 29 47.
Déplanques, taxi du Roumois. Tél. 06 07 30 37 46.
PAIO : 1er et 3e mardis de 13 h 30 à 16 h. Mairie : 02 32 57 31 25.
Ligne directe 02 32 56 81 67. Conseiller : Jean-Claude Dumont.
Mouvement Vie Libre : Tél. 02 32 56 84 18.
Horaire déchetterie : Hiver (jusqu'en février) : en semaine, de 14 h à 17 h 30. Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. : 02 32 42 56 04.

L'Eveil à Bourg-Achard

- Thomas Renard : 02.32.20.30.96.

A la charité de Rougemontier Continuer de la même façon



A l'occasion de l'assemblée de prières, assurée par Jean Duchateaux, dimanche 31 mai, à l'église de Rougemontier, différents chaperons ont changé de personnes. Ainsi François Delavoipierre, pour des raisons professionnelles, laisse sa place de maître de charité à Laurent Cousin, jusqu'ici prévôt. François endosse alors le Chaperon d'honneur. Ludovic Chion devient pour sa part prévôt. Maître et prévôt, d'une seule voix, déclare : « nous allons faire en sorte de continuer à faire aussi bien que les anciens, et surtout conserver au sein de notre confrérie une bonne entente ».

Dimanche 14 juin

Festival du lin

Le dimanche 14 juin se les et une nuit. Retrouvez le déroulement du festival du lin de programme complet en Routot sur le thème des millipages loisirs.

Routot

Paroisse Notre-Dame du Roumois

Informations paroissiales : samedi 13 juin à 18 h 30 messe à Hauville ; à 21 h 30 messe à Bosc-Regnault - Feu de St-Clair. Dimanche 14 juin à 9 h 45 messe à Barneville ; à 11 h. messe à Bourgtheroulde ; à 11 h. messe à Bourg-Achard - Profession de Foi.

Bibliobus

Prochain passage du bibliobus de la bibliothèque départementale de pré-mercredi 10 juin. Stationnement place du marché, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 15. La bibliothèque départementale de pré propose aux enfants et aux adultes des livres, des revues et des disques compact. Le prêt de tous les documents est gratuit.

La-Haye-de-Routot

Inscrivez-vous !

Le 31^e tournoi de sixte à La Haye-de-Routot, dédié à Christian Bordeaux, sera organisé par le comité des fêtes présidé par Jacky Bordeaux, le samedi 13 juin. A 9 heures, coup d'envoi, puis, à 16 heures, un match de gala opposera le comité des fêtes au conseil municipal. A 16 h 30, coup d'envoi de la finale par le conseiller général, Bernard Christophe. Le trophée est mis en jeu sur deux ans, et est offert par Christian et Jacky Bordeaux. La participation est de 40 € par équipe. Les inscriptions se font jusqu'au 11 juin, et renseignements au 02 32 56 88 16.